

Instructions, stages et emplois spéciaux.

Indiquer ci-contre la nature des instructions suivies, des stages accomplis et des emplois remplis pendant la présence sous les drapeaux.

Cette inscription devra être portée sur le livret aussitôt que l'homme a terminé l'instruction ou le stage ou a été reconnu apte à remplir l'emploi indiqué.

Empty lines for recording instructions and stages.

Professions spéciales exercées dans la vie civile.

Dans le cas où l'homme aurait obtenu un certificat de capacité pour la conduite des voitures automobiles, mention devra en être faite dans la forme indiquée ci-après :

A obtenu en 19... de M. le Préfet d (1)

le certificat de capacité pour la conduite d (2)

Vaccination et revaccinations.

	DATE.	RÉSULTATS	SIGNATURE DU MEDECIN CHARGÉ du service.
A l'arrivée au corps.....	7 Oct 06	Variolé ou vacciné avec succès.....	<i>J. Gally</i>
Au corps....	1° 7 Oct 06	Vacciné ou revacciné avec succès certain ou sans succès.....	
	2°	Revacciné avec succès certain ou sans succès.	<i>J. Gally</i>
Dans la disponibilité, dans la réserve de l'armée active, dans l'armée territoriale ou sa réserve.	1°	Vacciné ou revacciné avec succès certain ou sans succès.....	
	2°	Revacciné avec succès certain ou sans succès.	

(1) Du département d (indiquer le département) on mettra : de M. le Préfet de police pour les certificats délivrés dans le département de la Seine.
(2) Désigner la nature du ou des véhicules auxquels s'applique le certificat.

Tir à la cible.

MODÈLE N° 4
annexé au Règlement
du 18 novembre 1902.

ANNÉES.	CLASSEMENT (FUSIL.)	RÉCOMPENSES
	Total des balles mises. (Revolver.)	OBTENUES À LA SUITE DES TIRS DE L'ANNÉE ET DES CONCOURS. (Cors de chasse en drap, cors de chasse brodés, grenades, épinglettes, médailles.)
19 07.....	A Boy	
19.....		
19.....		
19.....		
19.....		
19.....		
19.....		
19.....		

Prix et Mentions honorifiques

OBTENUS DANS LES CONCOURS NON MILITAIRES.

Empty lines for recording prizes and mentions.

Signalement.

COULEUR

des yeux : bleus
des cheveux : châtain

Taille : 1 mètre 63 cent.

Taille rectifiée : 1 mètre 63 cent.

MARQUES PARTICULIÈRES.

Photographie.

Empreintes digitales des deux index.



Signature du détenteur,

[Handwritten signature]

Soldat (1) *appelé* Service (2) *armé* de la classe de mobilisation de *1905*.

A....., le 19.....

Le Commandant du Bureau de recrutement,

(1) Appelé, engagé volontaire, ajourné ou exempté.
(2) Armé ou auxiliaire.

Décisions ou actes liant (1) *Le Tur, Joachim*

au service militaire ou modifiant, suspendant ou supprimant l'obligation de servir. Mentionner, dans l'ordre chronologique, les décisions des conseils de revision et des commissions de réforme (sursis d'incorporation, exemption, ajournements, incorporation, réforme temporaire, réforme n° 1 ou n° 2, classement dans le service auxiliaire ou dans le service armé) ainsi que les actes (engagements, rengagements, commissions, etc.), liant l'homme au service ou les circonstances (décès, retraite, etc.), faisant cesser le service.

Chaque inscription doit être datée et porter la signature et le timbre de l'autorité qui la prescrit.

Les différentes périodes d'exercices seront également inscrites dans ce tableau.

*Incorporé à compter du 7 Octobre 1906.
Passé dans la réserve de l'armée active
le 1^{er} Octobre 1908.
A accompli une période d'exercices du 9 au
30 septembre 1911.
D^e D^e du 29 août au 13 sep-
tembre 1913.
Rappelé par décret de mobilisation générale
du 1^{er} août 1914.*

(1) Nom et prénom.

RECRUTEMENT

d'orient

MODÈLE N° 72
de l'Instruction ministérielle du 20 juin 1910.

ORDRE D'APPEL SOUS LES DRAPEAUX

à conserver par le destinataire
et à présenter à l'arrivée au corps.

CLASSE 1905

N° AU CONTRÔLE SPÉCIAL : 30

N° AU REGISTRE MATRICULE : 1817

N° AU RÉPERTOIRE : 199

Avis important pour l'homme.

Toute réclamation ou demande de renseignements doit être soumise à la gendarmerie, sans retard, en présentant l'ordre d'appel.

Avis pour la poste.

En cas d'absence du destinataire, la poste n'a pas à faire suivre le présent ordre, qui doit faire retour au Commandant du bureau de recrutement. Si l'agent des postes possède quelques renseignements sur la nouvelle adresse du destinataire, il est prié de les indiquer dans la case réservée à cet effet sur le récépissé rose.

Recrutement n° 72. — Nancy, Berger-Levrault. — 2.

Adresses successives :

A M. 4e Fus. Jochin
à Morbihan - Remungol
Morbihan

Le 20 JUIN 1911 1911

Le Commandant de recrutement,

[Signature]



Convocation du 29 Août 1913

PAR ORDRE DU MINISTRE DE LA GUERRE,

il est prescrit au destinataire de la présente carte de se présenter

le *trunk* **Aout 1913**

avant *vingt* **heures**

à *Versailles* au *Reg^t du Génie*
Caserne Hoch

pour y accomplir une période d'exercices de *17* **jours.**

Le militaire de la réserve ou de l'armée territoriale, qui manque sans motif justifié à la convocation, est passible d'une **peine disciplinaire**. En outre, la convocation est immédiatement réitérée par un ordre de route, qui, s'il n'y est satisfait, met dès cet instant le militaire en état d'**insoumission**, d'où résulte contre lui une **poursuite judiciaire**. (Art. 85 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement.)

AVIS. — Le présent ordre donne droit au tarif réduit sur les chemins de fer, à partir de la gare de la résidence du titulaire. Il peut être utilisé dans un délai de trois jours avant la date fixée pour l'arrivée au corps.

AVIS

Pour le retour, le délai pendant lequel le titulaire a droit au tarif réduit sur les chemins de fer est de deux jours après la date fixée pour le retour, mais il ne peut être fait usage de ce délai qu'avec une autorisation spéciale du Chef de corps.

RETOUR

Vu bon pour rentrer

dans ses foyers à *Mouster. Remungot.*

partant le *13 septembre 1913*

J. P.
Le Chef de corps,
Major

autorisation de 2 jours -

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MODÈLE A.

PERMIS DE CONDUIRE LES AUTOMOBILES.

(Sauf mentions spéciales inscrites au verso, le présent permis n'est pas valable pour la conduite des véhicules ci-après : 1° Voitures affectées à des transports en commun; 2° Véhicules pesant en charge plus de 3,000 kilogr.; 3° Motocycles à deux roues.)

Signature du titulaire :

(1) Nom et prénoms.

TITULAIRE : M (1)

Le Fils Touchin

demeurant à

Moustoir Remond

né le

12 avril 1885 à Moustoir Remond

Délivré par le Préfet de

MORBIHAN

VANNES

Le *26 février* 19*24*

Pour le Préfet,

Le Conseiller de Préfecture



96-28/R.-1924. [27650

Mentions spéciales d'extension de validité :

Valable pour la conduite d

Le Préfet du département d

(1)

Le 19

(1) Signature du
Préfet.

Valable pour la conduite d

Le Préfet du département d

(1)

Le 19

Valable pour la conduite d

Le Préfet du département d

(1)

Le 19



Classe de recrutement: 1905-1-

MODÈLE N° 56.
Art. 220 de l'Inst^{on} ministérielle
du 29 juillet 1926.

Numéro au registre } 1817
ou }
à la liste matricule }

N° 96

de la Nomenclature spéciale.

FASCICULE DE MOBILISATION.

(Modèle L.)

X ¹ RÉGION. x	Classe de mobilisation: 1905	BUREAU DE RECRUTEMENT d'ORIENT
-----------------------------	---------------------------------	--------------------------------------

Nom et prénoms: Le L^r J^r J^r Joachin Mari

Né le 15 avril 1885 à Moustoir Remungol

Profession: charpentier en bois

Grade: (1) soldat 1^{re} classe

Domicilié à Moustoir Remungol

Canton d'Le L^r homme

Departement d'MORBIHAN

Est placé dans la position « SANS AFFECTATION ».

VOIR L'ORDRE POUR LE CAS DE MOBILISATION
PAGE 3 DU PRÉSENT FASCICULE.

(1) Porter sur cette ligne la mention « Service auxiliaire » pour les hommes appartenant à ce service.

Boischa

1004-20/d. sp. blen 711-1927.

ETAT-MAJOR

1° Bureau

O R D R E N° 2 6 D E L A D I V I S I O N

Le Général Commandant la 69° Division cite à l'ordre de la Division la Compagnie de sapeurs de chemin de fer (17° du 5°Génie) et son chef M.le Capitaine RICHER.

" S'est mise spontanément à la disposition de la 69° D.R.pour le renforcement de son organisation défensive.A fourni aux troupes de la Division l'aide la plus précieuse :

" A fabriqué une énorme quantité de matériel de toute nature entre autres des hangars-écuries, des ponts de circonstances, 3000 claies, 3750 gabions, 9000 fascines, 2000 rondins,5000 poteaux 24,000 piquets pour réseau de fil de fer ;

" A construit à CHASSEMY, à proximité de la ligne de feu , 10 grands abris de section à l'épreuve des obus de gros calibre, travail pendant lequel les hommes de la compagnie ont été plusieurs fois bombardés et au cours duquel un sapeur a trouvé la mort.--"

Le Général BERDOULAT Cdtb la 69° D.R.

signé : BERDOULAT

P.A. Le Chef d'EtatMajcr,

J. J. J.
J. J. J.

Copie remise au Sapeur Le Sur

Le Capitaine Cdt la 17° Cie S.

Richer



Extrait de l'Acte de naissance de Le Fust Joachim Marie

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, du treizieme jour du mois d'avril à quatre heures du soir.
Acte de Naissance de Le Fust Joachim Marie né à la Ville-Neuve, commune de Moustoir-Remungol le treize avril, à cinq heures du matin, fils légitime de Joseph Le Fust, âgé de trente-six ans, profession de charpentier et de Le Pen, Jeanne Françoise, âgée de trente et un ans, profession de ménagère, demeurant à la Ville-Neuve.

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe masculin. La déclaration de la naissance a été faite par Le Fust Joseph, âgé de trente-six ans, profession de charpentier, demeurant à la Ville-Neuve, père de l'enfant.

Premier témoin: Le Bris Jean Francois, âgé de trente-cinq ans, profession de bedeau, demeurant au bourg.

Second témoin: Heris Joachim, âgé de trente ans profession de cultivateur, demeurant à la Ville-Neuve.

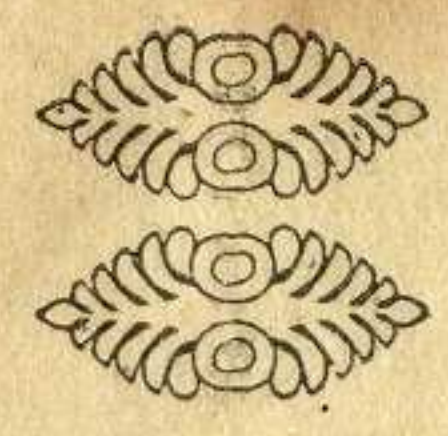
Lecture donnée du présent dressé par nous, soussigné Le Pailh Jean-Marie, maire, Officier de l'Etat Civil, les comparants et témoins ont signé: Le Registre est dûment signé

Tout copie conforme.

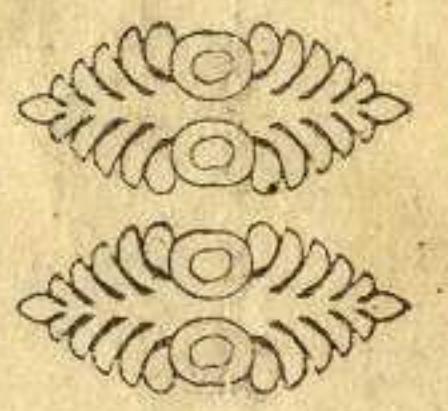
En Mairie, à Moustoir Remungol, le 21 9 bre 1900.
Le Maire.



J. Pailh
Maire



BON DE DÉPART



BON pour servir de feuille de route au dénommé (1)

Le Feu Joachim

(2)

M. Sapeur

au (3)

Si. Seine

renvoyé dans ses foyers, partant le

neuf sept. 08 de Versailles

pour se rendre à

Meusoir-Remington

canton de

Loenne

département de

Morbihan

PAYÉ la somme de

N'a droit à rien

pour le trajet d

à

A Versailles, le 9 septembre 1908.

Le Chef de corps,

(1) Nom et prénoms.

(2) Grade.

(3) Corps.

(Cachet.)

Avis. — Le présent **BON** donne droit au tarif réduit sur les chemins de fer pour le trajet du lieu de garnison jusqu'à la gare de la résidence du titulaire. Il doit être utilisé dans les deux jours qui suivent la date fixée pour le départ.

Ce **BON** doit être détruit à l'arrivée à destination et ne peut, en aucun cas, servir de pièce d'identité.

ATTENANT

OFFICE DEPARTEMENTAL DES MUTILES, COMBATTANTS,
VICTIMES DE LA GUERRE ET PUPILLES DE LA
NATION

Vannes, le

26 NOV 1940

Le *Fur Joachim*

Monsieur,

13-4-1885 Moustou Remungol -

Pour permettre à l'autorité militaire de procéder à la vérification de vos titres à la qualité de Combattant, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir remplir et me retourner dans le plus bref délai, l'état individuel ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pr le PREFET

Le Secrétaire Général de l'O.D. du

Morbihan

Monsieur

Depouze Pe
1^{er} Decembre 1940

